

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

Version 1.2

Date d'impression 01.09.2023

Date de révision 16.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD
Nom de la substance : acide sulfamidique
No.-Index : 016-026-00-0
No.-CAS : 5329-14-6
No.-CE : 226-218-8
No. enr. REACH EU : 01-2119488633-28-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise
Tél : + 33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	---	H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

Prévention	:	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	:	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
		P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
		P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Elimination	:	P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide sulfamidique

2.3. Autres dangers

|| Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

|| Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

|| Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger
acide sulfamidique			
No.-Index	: 016-026-00-0	<= 100	Eye Irrit.2
			H319



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

No.-CAS : 5329-14-6
No.-CE : 226-218-8
No. enr. : 01-2119488633-28-xxxx
REACH EU

Skin Irrit.2
Aquatic Chronic3
H315
H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
- En cas d'ingestion : Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets irritants, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Le produit lui-même ne brûle pas. Jet d'eau, mousse, poudre



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

appropriés : sèche ou CO₂.
Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit
inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de soufre, Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Matières plastiques. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire)	: Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
------------------------------	--

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
--

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 70,5 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 10 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 17,4 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 5 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Population générale, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 1,8 mg/l

Eau de mer : 0,18 mg/l

STP : 20 mg/l

Sédiment d'eau douce : 8,36 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 0,84 mg/kg poids sec

Sol : 5 mg/kg poids sec

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc naturel
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc de fluor
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Poudre.

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

Etat physique	: solide
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: 205 °C
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: 209 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 1,2 (25 °C) Concentration: 10 g/l
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 175 - 215 g/l soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible

|| Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,1 (20 °C)

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

Octanol/eau	Méthode: OPPTS 830.7550
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 2,15 g/cm ³
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Inflammabilité (liquides)	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	--

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique	: 209 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	: Oxydants. Alcalis. Métaux. Chlore, Bases. Acide nitrique, Nitrates. Composés halogénés
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

Produits de : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') :
décomposition dangereux Ammoniac, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 3160 mg/kg (Rat)

Inhalation

Donnée non disponible

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat : Irritant pour la peau. (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : irritant (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Mutagénicité	: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité	: On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)
 négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)
 négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Escherichia coli; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)
 négatif (Test du micronoyau; Lymphocytes humains; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 487)

Composant: acide sulfamidique **No.-CAS 5329-14-6**

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, NMRI, mâle et femelle) (Oral(e);) (OCDE ligne directrice 474)

Composant: acide sulfamidique **No.-CAS 5329-14-6**

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant: acide sulfamidique **No.-CAS 5329-14-6**

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

II

perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
Toxicité aiguë		
Poisson		
CL50	:	70,3 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), mortalité; 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques		
CE50	:	71,6 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation; 48 h) (Essai en semi-statique; OCDE Ligne directrice 202)
algue		
NOEC	:	18 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)
CE50r	:	48 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)
Bactérie		
CE50	:	> 200 mg/l (boue activée; 3 h) (Essai en statique; Point final: Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
Persistance et dégradabilité		
Persistance		
Résultat	: (par rapport à: Eau) Désagrégation par hydrolyse.	
Biodégradabilité		

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
Bioaccumulation		

Résultat : log Kow 0,1 (20 °C) (OPPTS 830.7550)
: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
Mobilité		

|| Eau : Le produit est soluble dans l' eau.
|| Air : Faible volatilité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit		
Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Résultat	: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.	
Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB		

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit		
Potentiel de perturbation endocrinienne	: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.	
Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
Potentiel de perturbation endocrinienne	: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.	



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

2967

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE SULFAMIQUE
RID : ACIDE SULFAMIQUE
IMDG : SULPHAMIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C2; 80; (E)
RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro 8; C2; 80

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

d'identification du danger)

IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des : NC Non classé
installations classées
(ICPE) - Directive
Seveso III

Composant:	acide sulfamidique	No.-CAS 5329-14-6
-------------------	---------------------------	--------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; N'est pas listée
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 75; Listé
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

|| dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux.

EU. Reglementation No : Numéro CE : , 226-218-8; Listé
1451/2007 [Biocides],
annexe I, JO L325)

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

État actuel de notification

acide sulfamidique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	226-218-8
ENCS (JP)	OUI	(1)-402
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-402
KECI (KR)	OUI	KE-32336
NZIOC	OUI	HSR001549
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-04204
TH INV	OUI	2811.19
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

||

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

	chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes utilisées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDe mAutor .	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Production de résines	NA	3	8	32	4, 5, 8a, 8b, 15	1, 2, 6d	NA	ES1105 1
2	Utilisation comme plastifiant	NA	22	NA	32	2, 8a, 8b, 10, 11, 16, 17, 20	8a, 8d, 9a, 9b	NA	ES1105 5
3	Formulation de pigments	NA	3	NA	34	5	2, 4	NA	ES1105 3
4	Utilisation comme additif	NA	3	NA	1	5, 8a, 8b	2, 6d	NA	ES1106 0
5	Formulation d'agents de nettoyage	NA	3	10	3, 8, 14, 15, 20, 23, 26, 31, 35, 38	3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 13, 15	2	NA	ES1091 4
6	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	3	5, 6b, 8, 15	8, 14, 20, 23, 26, 35, 38	2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 16, 19, 25	4, 6b	NA	ES1104 3
7	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	21	20, 23	8, 35	NA	8a, 8b	NA	ES1104 5
8	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	22	2b	3, 8, 13, 15, 31, 35	1, 2, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 20	8a, 8b, 8d, 9a, 9b	NA	ES1104 1
9	Utilisation dans la synthèse chimique	NA	3	4	19	3	1	NA	ES1105 7
10	Utilisation dans les produits alimentaires	NA	3	NA	35	1, 4, 7, 8a, 8b, 11, 13	4	NA	ES1104 9



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Production de résines

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Catégories de processus	PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC6d

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC15

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, ou, liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	780 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	Dimension du local	>= 20 m3



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

travailleurs	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation comme plastifiant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC32: Préparations et composés à base de polymères
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Utiliser un procédé qui ne génère pas d'émissions atmosphériques
	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Sol	La récupération des boues pour l'agriculture ou l'horticulture est interdite
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC16, PROC17, PROC20

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, ou, solide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Pas d'information disponible.	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Volume respiratoire	10 m3/jour



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

risque		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Formulation de pigments

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	60 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire :	



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

santé

Porter un vêtement de protection approprié.
Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation comme additif

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC6d

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	15 - 100 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et	



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

les dispersions, et les expositions	entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Formulation d'agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20: Produits tels que régulateurs de pH, flocculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC26: Produits de traitement du papier et du carton PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux
Catégories de processus	PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15,

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
-----------------------------	---------------------------------------	---



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

	Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, ou, solide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	1000 tonne(s)/an
	Les paramètres utilisés représentent le scénario du pire de cas	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement
Santé



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
Catégorie de produit chimique	PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC26: Produits de traitement du papier et du carton PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC25: Autre opération de travail à chaud avec des métaux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination		devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC16, PROC19, PROC25

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 3% - 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	100 - 750 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	15 - 75 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.	
	Eviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	SU20: Services de santé SU23: Récupération
Catégorie de produit chimique	PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 8%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par an	100 - 1000 tonnes/année
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 événements/semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Taux de respiration	1,37 m3/h
	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 1000 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	On considère que les activités se font à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	S'assurer de l'absence de tout contact direct avec la peau. Éviter d'utiliser sans gants.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Consommateurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement

Santé



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU2b: Industries offshore
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC13: Carburants PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC9a, ERC9b

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des	Traitement des déchets	Les déchets doivent être récupérés et recyclés si



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

déchets en vue de leur élimination		possible, Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC16, PROC17, PROC19, PROC20

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 3% - 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	7 - 1000 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans la synthèse chimique

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire
Catégories de processus	PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Utiliser un procédé qui ne génère pas d'émissions atmosphériques
	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
	Sol	La récupération des boues pour l'agriculture ou l'horticulture est interdite
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être récupérés et recyclés si possible, Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	1000 tonne(s)/an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire	



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement

Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZSD

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les produits alimentaires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas jeter les résidus à l'égout., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes d'élimination	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Température du Processus	< 60 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée au poste de travail	305 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Dimension du local	>= 20 m3



ACIDE SULFAMIQUE 99.8% LZZD

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent. Eviter les projections.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Comprendre les propriétés dangereuses de la substance S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus. Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si nécessaire : Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Protection respiratoire

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

Travailleurs

ECETOC TRA worker v3.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Environnement
Santé

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.